

BUDGET DE PARTICIPATION CITOYENNE : la saison 4 est lancée, déposez vos projets !

Le Budget de participation citoyenne est un outil au service des Villeparisiens. Il permet aux habitants et habitantes d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et votés par des habitants. Tous les Villeparisiens de plus de 12 ans peuvent proposer un projet, à titre individuel ou collectif.

Pour préciser, des voisins, amis ou collègues qui souhaitent proposer le même projet peuvent le proposer de manière collective. Pour être recevable, le projet doit représenter une dépense d'investissement et non de fonctionnement, c'est-à-dire un projet d'achat d'équipement, d'aménagement ou de construction. Le projet doit être conforme à l'intérêt général et relever du champ de compétences de la commune. Une fois l'étape des dépôts de projet terminée, tous les projets seront étudiés par les services municipaux, cet hiver.

En début d'année 2024, les projets recevables et faisables seront étudiés lors de présentations thématiques. Ensuite, la Ville arrêtera une liste de projets qui sera soumise au vote des Villeparisiens entre mars et avril 2024. Comme depuis 3 ans, une enveloppe de 260 000 euros est allouée aux projets du BPC, et répartie entre les différents projets après les expertises techniques réalisées par les services municipaux

Vous pouvez proposer des sujets en lien avec :

- Le cadre de vie
- La valorisation de la culture et du patrimoine
- L'environnement
- L'éducation, la jeunesse et le sport
- La Prévention, la mobilité, la sécurité

Et beaucoup d'autres possibilités !

Pour être accompagné dans la construction de votre projet, rendez-vous aux ateliers BPC du Bus citoyen

[Les aides au dépôt et à la rédaction du projet](#)



Message d'état

Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.



Contact

Service Démocratie participative

participation.citoyenne@mairie-villeparisis.fr

01 64 67 52 13